

L'APF

UN MOUVEMENT NATIONAL

L'Association des Paralysés de France (APF) a été créée en 1933.

Reconnue d'utilité publique, l'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 15 000 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

L'APF milite pour la promotion des droits.

SIÈGE SOCIAL

17, bd Auguste Blanqui
75013 PARIS

www.apf.asso.fr



NOS SITES

55, rue Jean Jaurès
49124 SAINT BARTHELEMY
D'ANJOU

26, rue de Terre Neuve
49300 CHOLET

<https://www.apf49.fr>

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

02 41 96 91 27

Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h à 18h

Vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 14h à 17h30



Atelier Con Personne - 02 41 99 91 14 - Ne pas jeter sur la voie publique

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
SPÉCIALISÉ
HANDICAP RARE
SAS HR



ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire



PUBLIC CONCERNÉ

Enfants et adultes avec une priorité pour les 16-25 ans en situation d'handicap rare, demandeurs d'un accompagnement bénéficiaires d'une notification MDA 49 ou MDPH 85.

Le Groupement National de Coopération Handicaps Rares définit ce dernier comme étant la combinaison de trois types de rareté :

- Rareté des publics : moins d'un cas pour 10 000 personnes,
- Rareté des combinaisons de déficiences,
- Rareté et complexité des techniques d'accompagnement



LIEUX D'INTERVENTION



NOS MISSIONS

Garantir l'accès, la coordination et la continuité des soins

Permettre le maintien dans le lieu de vie de la personne

Réorienter la personne vers un accompagnement mieux adapté

Fédérer les ressources mobilisables sur le territoire

Coordonner les acteurs de proximité pertinents pour accompagner le projet de la personne

L'agrément est de 12 places (pour le 49 et pour le 85)



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- 👤 Educateur spécialisé
- 👤 Psychologue
- 👤 Assistant de service social
- 👤 Moniteur Educateur
- 👤 Infirmière coordinatrice

Complétée par une Direction et un service administratif, financier et logistique commun



MODALITÉS D'INTERVENTIONS

Rencontres individuelles et activités pour de l'aide au répit au domicile de la personne, sur un site APF ou dans un lieu neutre à proximité du domicile de la personne.

Rencontres avec la famille (parents, frères, soeurs)

Rencontres avec les partenaires (CHU, MDA, Centre des Capucins, ERHR, MDPH, Etablissements médico-sociaux...)